

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune : COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) (1)**  
(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21300308000016

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'UZES

**M. 57**

**Compte administratif**  
**Voté par nature**

BUDGET : MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES (3)

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.  
(2) À compléter s'il s'agit d'un budget annexe.  
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

### II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

### III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	32

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	34
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	38
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	39
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	40
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	41

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	42
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	43
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	44
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	45
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	48
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	51
B13 - Opérations liées aux cessions	52
B14 - Etat des travaux en régie	53
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	55
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	56
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	57
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	58
C2.1 - Situation des AP (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C2.3 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.4 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	60
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	61
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	62
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	63
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	64
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	65
D11 - Décisions en matière de taux	67
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	68
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	69
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	71
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	72
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 <b>Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)</b>	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_C0571\_0-BF

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire :

- budgétaire par délibération N°... du ...

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 507 234,39	1 094 045,76	716 058,15	A1	302 869,52
<b>Investissement</b>	813 989,84	352 518,18	251 473,13	A2	-209 978,53
<b>Dont 1068</b>		11 953,35			
<b>Fonctionnement</b>	693 264,55	741 527,58	464 585,02	A3	512 848,05

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	486 365,86	III + IV	332 691,00	B1	-153 674,86
<b>Investissement</b>	I	486 365,86	III	332 691,00	B2	-153 674,86
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	149 194,66
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-363 653,39
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	512 848,05

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget principal ou au budget supplémentaire N-1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 030-213003090-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 486 365,86
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>700,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>76 045,86</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>6 230,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>403 390,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>332 691,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	332 691,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

		<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>		<b>II</b>	
		<b>VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	693 264,55	G	741 527,56
	Section d'investissement	B	813 969,84	H	352 518,18
<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b> N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	464 585,02 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	251 473,13 (si excédent)
<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	1 507 234,39	= G + H + I + J	1 810 103,91
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b> (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	486 365,86	L	332 691,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E + F	486 365,86	= K + L	332 691,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A + C + E	693 264,55	= G + I + K	1 206 112,60
	Section d'investissement	= B + D + F	1 300 335,70	= H + J + L	936 682,31
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A + B + C + D + E + F	1 993 600,25	= G + H + I + J + K + L	2 142 794,91

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT</b>	<b>B1</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		230 900,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	598,81	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	20 728,78	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	83 317,93	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	645 447,87	0,00
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>750 093,39</b>	<b>230 900,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	89 605,63
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 876,45	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>63 876,45</b>	<b>89 605,63</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>813 969,84</b>	<b>320 505,63</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	20 059,20
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>20 059,20</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	I + III	<b>813 969,84</b>	II + IV	<b>340 564,83</b>
--------------	---------	-------------------	---------	-------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté</b>	V	<b>0,00</b>	VI	<b>251 473,13</b>
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			VII	<b>11 953,35</b>

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>813 969,84</b>	II + IV + VI + VII	<b>603 991,31</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)</b>		<b>-209 978,53</b>		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
 Reçu en préfecture le 11/04/2024  
 Publié le  
 ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT</b>	<b>B2</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	190 483,74	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	109 794,20
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	384 977,80	73 Impôts et taxes (sauf 731)	75 666,00
		731 Fiscalité locale	391 910,00
		74 Dotations et participations (1)	124 446,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	88 266,70	75 Autres produits de gestion courante (1)	9 332,12
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	30 017,09
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>663 728,24</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>741 165,41</b>
66 Charges financières	9 477,11	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	362,17
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 673 205,35</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 741 527,58</b>

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	20 059,20	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III 20 059,20</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>I + III 693 264,55</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>II + IV 741 527,58</b>
---	---------------------------	---	---------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 464 585,02

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>I + III + V 693 264,55</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II + IV + VI 1 206 112,60</b>
---	-------------------------------	---	----------------------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)</b>	<b>512 848,05</b>
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>C1</b>

**MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	63 876,45	0,00	63 876,45
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
19	Neutral, et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	598,81	0,00	598,81
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	20 728,78	0,00	20 728,78
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	83 317,93	0,00	83 317,93
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	645 447,87	0,00	645 447,87
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>813 969,84</b>	<b>0,00</b>	<b>813 969,84</b>

<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	190 483,74		190 483,74
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	384 977,80		384 977,80
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	88 266,70	0,00	88 266,70
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	9 477,11	0,00	9 477,11
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	20 059,20	20 059,20
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>673 205,35</b>	<b>20 059,20</b>	<b>693 264,55</b>

<b>Pour information D 002 Résultat négatif reporté</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.  
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.  
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (5) Hors chapitres opérations.  
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).  
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.  
 (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.  
 (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.  
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>C2</b>

**TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	89 605,63	0,00	89 605,63
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	230 900,00	0,00	230 900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		20 059,20	20 059,20
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>320 505,63</b>	<b>20 059,20</b>	<b>340 564,83</b>

<b>1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1</b>	<b>11 953,35</b>
---	------------------

<b>Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>251 473,13</b>
--	-------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	30 017,09		30 017,09
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	109 794,20		109 794,20
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	75 666,00		75 666,00
731	Fiscalité locale	391 910,00		391 910,00
74	Dotations et participations (8)	124 446,00		124 446,00
75	Autres produits de gestion courante(8)	9 332,12	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	362,17	0,00	362,17
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>741 527,58</b>	<b>0,00</b>	<b>741 527,58</b>

<b>Pour information R002 Résultat positif reporté</b>	<b>464 585,02</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M, 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorisation d'investissement.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

**COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023**

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES							A
Chapitre	Crédits ouverts (RP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP	
<b>TOTAL</b>	<b>1 389 924,17</b>	<b>813 969,84</b>	<b>486 365,86</b>	<b>89 588,47</b>	<b>0,00</b>	<b>813 969,84</b>	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 035,00	598,81	700,00	6 736,19	0,00	598,81	
204 Subventions d'équipement versées (7)	96 774,64	20 728,78	76 045,86	0,00	0,00	20 728,78	
21 Immobilisations corporelles	150 596,41	83 317,93	6 230,00	61 048,48	0,00	83 317,93	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 066 163,12	645 447,87	403 390,00	17 325,25	0,00	645 447,87	
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 321 569,17</b>	<b>750 093,39</b>	<b>486 365,86</b>	<b>85 109,92</b>	<b>0,00</b>	<b>750 093,39</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	68 355,00	63 876,45	0,00	4 478,55		63 876,45	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>68 355,00</b>	<b>63 876,45</b>	<b>0,00</b>	<b>4 478,55</b>	<b>0,00</b>	<b>63 876,45</b>	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 389 924,17</b>	<b>813 969,84</b>	<b>486 365,86</b>	<b>89 588,47</b>	<b>0,00</b>	<b>813 969,84</b>	
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00	
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
<b>Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>0,00</b>						
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>1 389 924,17</b>	<b>813 969,84</b>	<b>486 365,86</b>	<b>89 588,47</b>	<b>0,00</b>	<b>813 969,84</b>	

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF



**COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023**

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 030-213003060-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

III - ADOPTION DU CA				III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES				A	
Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>1 138 451,04</b>	<b>352 516,18</b>	<b>332 691,00</b>	<b>453 241,86</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	362 498,00	0,00	332 691,00	29 807,00
10	Emprunts et dettes assimilées (hors 16419, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	291 475,70	230 900,00	0,00	60 575,70
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>653 973,70</b>	<b>230 900,00</b>	<b>332 691,00</b>	<b>90 382,70</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	65 359,05	101 558,98	0,00	-36 199,93
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>65 359,05</b>	<b>101 558,98</b>	<b>0,00</b>	<b>-36 199,93</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>719 332,75</b>	<b>332 458,98</b>	<b>332 691,00</b>	<b>54 182,77</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	383 581,84			15 477,25
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	35 536,45	20 059,20		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>419 118,29</b>	<b>20 059,20</b>		<b>399 059,09</b>
<b>Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>251 473,13</b>			
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>1 389 924,17</b>	<b>603 991,31</b>	<b>332 691,00</b>	<b>453 241,86</b>

(1) Recettes justifiées non tirées

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
 Reçu en préfecture le 11/04/2024  
 Publié le  
 ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>1 389 924,17</b>	<b>813 969,84</b>	<b>486 365,86</b>	<b>89 588,47</b>	<b>0,00</b>	<b>813 969,84</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 035,00	598,81	700,00	6 736,19	0,00	598,81
2051	Concessions, droits similaires	8 035,00	598,81	700,00	6 736,19	0,00	598,81
204	Subventions d'équipement versées (9)	96 774,64	20 728,78	76 045,86	0,00	0,00	20 728,78
204182	Autres org pub - Bât. et installations	86 369,60	0,00	76 045,86	10 323,74	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	10 405,04	20 728,78	0,00	-10 323,74	0,00	20 728,78
21	Immobilisations corporelles	150 596,41	83 317,93	6 230,00	61 048,48	0,00	83 317,93
2111	Terrains nus	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	10 000,00	10 821,15	1 600,00	-2 421,15	0,00	10 821,15
2135	Installations générales, agencements	68 636,46	60 255,32	0,00	8 381,14	0,00	60 255,32
21531	Réseaux d'adduction d'eau	758,40	758,40	0,00	0,00	0,00	758,40
21538	Autres réseaux	12 895,90	2 555,28	0,00	10 140,62	0,00	2 555,28
2157	Matériel et outillage technique	0,00	1 524,00	0,00	-1 524,00	0,00	1 524,00
2158	Autres inst., matériel, outil, techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21757	Matériel et outillage techniques (mad)	0,00	0,00	630,00	-630,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	4 771,85	0,00	0,00	4 771,85	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	2 689,70	2 689,70	0,00	0,00	0,00	2 689,70
2184	Matériel de bureau et mobilier	450,00	438,41	0,00	11,59	0,00	438,41
2188	Autres immobilisations corporelles	46 594,10	4 275,67	0,00	42 318,43	0,00	4 275,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 066 163,12	645 447,87	403 390,00	17 325,25	0,00	645 447,87
231	Immobilisations corporelles en cours	1 066 163,12	645 447,87	403 390,00	17 325,25	0,00	645 447,87
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 321 569,17</b>	<b>750 093,39</b>	<b>486 365,86</b>	<b>85 109,92</b>	<b>0,00</b>	<b>750 093,39</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	68 355,00	63 876,45	0,00	4 478,55		63 876,45
1641	Emprunts en euros	68 355,00	63 876,45	0,00	4 478,55		63 876,45
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>68 355,00</b>	<b>63 876,45</b>	<b>0,00</b>	<b>4 478,55</b>	<b>0,00</b>	<b>63 876,45</b>

**COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023**

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 389 924,17</b>	<b>813 969,84</b>	<b>466 365,86</b>	<b>89 588,47</b>	<b>0,00</b>	<b>813 969,84</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00		0,00		0,00
2173	Constructions (mise à dispo)	0,00	0,00		0,00		0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00		0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_C0571\_0-BF

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF
--

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

III

A3

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>		<b>1 138 451,04</b>	<b>352 518,18</b>	<b>332 691,00</b>	<b>453 241,86</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	362 498,00	0,00	332 691,00	29 807,00
1312	Subv. transf. Régions	65 846,00	0,00	65 846,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	104 000,00	0,00	89 093,00	14 107,00
1323	Subv. non transf. Départements	109 652,00	0,00	109 652,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	83 000,00	0,00	67 300,00	15 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	291 475,70	230 900,00	0,00	60 575,70
1641	Emprunts en euros	291 475,70	230 900,00	0,00	60 575,70
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>653 973,70</b>	<b>230 900,00</b>	<b>332 691,00</b>	<b>90 382,70</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	65 359,05	101 558,98	0,00	-36 199,93
10222	FCTVA	22 312,00	29 245,51	0,00	-6 933,51
10226	Taxe d'aménagement	31 093,70	60 360,12	0,00	-29 266,42
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 953,35	11 953,35	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>65 359,05</b>	<b>101 558,98</b>	<b>0,00</b>	<b>-36 199,93</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>719 332,75</b>	<b>332 458,98</b>	<b>332 691,00</b>	<b>54 182,77</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	383 581,84	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	35 536,45	20 059,20		15 477,25
2804115	Monuments historiques	0,00	1 266,64		-1 266,64
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	15 000,00	4 877,88		10 122,12
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	2 814,06		-2 814,06
280422	Privé - Bâtiments et installations	20 536,45	11 100,62		9 435,83
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00		0,00
2173	Constructions (mise à dispo)	0,00	0,00		0,00



**COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023**

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
21751 Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>419 118,29</b>	<b>20 059,20</b>		<b>399 059,09</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non librées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 030-21303080-2024D410-CA2023\_CO571\_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>1 180 663,25</b>	<b>693 264,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>487 398,70</b>	<b>0,00</b>	<b>693 264,55</b>
011	Chargés à caractère général (3)	247 771,62	190 483,74	0,00	0,00	57 287,88	0,00	190 483,74
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	408 024,00	384 977,80	0,00	0,00	23 046,20		384 977,80
014	Atténuations de produits	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	88 893,34	88 266,70	0,00	0,00	626,64	0,00	88 266,70
6586	Frais fonctionnement des groupes d'états	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>745 188,96</b>	<b>663 728,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>81 460,72</b>	<b>0,00</b>	<b>663 728,24</b>
66	Charges financières	16 000,00	9 477,11	0,00	0,00	6 522,89		9 477,11
67	Charges spécifiques (3)	356,00	0,00	0,00	0,00	356,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>16 356,00</b>	<b>9 477,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 878,89</b>		<b>9 477,11</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>761 544,96</b>	<b>673 205,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 339,61</b>	<b>0,00</b>	<b>673 205,35</b>
023	Virement à la section d'investissement	383 581,84	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	35 536,45	20 059,20			15 477,25		20 059,20
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>419 118,29</b>	<b>20 059,20</b>			<b>399 059,09</b>		<b>20 059,20</b>
<b>Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>						
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>1 180 663,25</b>	<b>693 264,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>487 398,70</b>	<b>0,00</b>	<b>693 264,55</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 030-213003090-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	<b>TOTAL</b>	<b>716 078,23</b>	<b>741 527,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-25 449,35</b>
013	Atténuations de charges (3)	6 782,76	30 017,09	0,00	0,00	-23 234,33
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod., services, domaine, ventes diverses	118 347,68	109 794,20	0,00	0,00	8 553,48
73	Impôts et taxes (sauf 731)	75 665,67	75 666,00	0,00	0,00	-0,33
731	Fiscalité locale	386 765,00	391 910,00	0,00	0,00	-5 145,00
74	Dotations et participations (3)	121 145,00	124 446,00	0,00	0,00	-3 301,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	7 010,00	9 332,12	0,00	0,00	-2 322,12
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>715 716,11</b>	<b>741 165,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-25 449,30</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	362,12	362,17	0,00	0,00	-0,05
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>362,12</b>	<b>362,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,05</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>716 078,23</b>	<b>741 527,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-25 449,35</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
	<b>Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>464 585,02</b>				
	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 180 663,25</b>	<b>1 206 112,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-25 449,35</b>

(1) Recettes justifiées non tilrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
 Reçu en préfecture le 11/04/2024  
 Publié le  
 ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

**COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap, / art, (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>1 180 663,25</b>	<b>693 264,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>487 398,70</b>	<b>0,00</b>	<b>693 264,55</b>
011	Charges à caractère général (4)	247 771,62	190 483,74	0,00	0,00	57 287,88	0,00	190 483,74
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	590,07	0,00	0,00	-590,07	0,00	590,07
6042	Achats de prestations de services	24 000,00	22 449,82	0,00	0,00	1 550,18	0,00	22 449,82
6061	Fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	2 900,00	3 381,52	0,00	0,00	-481,52	0,00	3 381,52
60612	Énergie - Électricité	26 000,00	23 539,51	0,00	0,00	2 460,49	0,00	23 539,51
6062	Fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	1 900,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00
60622	Carburants	3 000,00	3 515,06	0,00	0,00	-515,06	0,00	3 515,06
60623	Alimentation	1 000,00	1 035,70	0,00	0,00	-35,70	0,00	1 035,70
60624	Produits de traitement	300,00	72,00	0,00	0,00	228,00	0,00	72,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	1 690,00	0,00	0,00	-1 690,00	0,00	1 690,00
6063	Fournitures entretien, petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	4 900,00	1 910,57	0,00	0,00	2 989,43	0,00	1 910,57
60632	Fournitures de petit équipement	24 521,78	10 999,59	0,00	0,00	13 522,17	0,00	10 999,59
60633	Fournitures de voirie	2 500,00	83,81	0,00	0,00	2 416,19	0,00	83,81
60636	Vêtements de travail	1 725,00	1 163,51	0,00	0,00	561,49	0,00	1 163,51
6064	Fournitures administratives	5 300,00	5 670,95	0,00	0,00	-370,95	0,00	5 670,95
6065	Livres, disq., cass. (biblio, Médiat.)	2 000,00	699,31	0,00	0,00	1 300,69	0,00	699,31
6067	Fournitures scolaires	5 000,00	5 502,78	0,00	0,00	-502,78	0,00	5 502,78
6068	Autres matières et fournitures	149,05	574,83	0,00	0,00	-425,78	0,00	574,83
6071	Compteurs	0,00	123,20	0,00	0,00	-123,20	0,00	123,20
611	Contrats de prestations de services	3 932,00	0,00	0,00	0,00	3 932,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	5 334,16	9 177,16	0,00	0,00	-3 843,00	0,00	9 177,16
61521	Entretien terrains	0,00	4 680,00	0,00	0,00	-4 680,00	0,00	4 680,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 500,00	1 024,13	0,00	0,00	2 475,87	0,00	1 024,13
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	253,00	252,78	0,00	0,00	0,22	0,00	252,78
615231	Entretien, réparations voiries	23 480,00	26 327,33	0,00	0,00	-2 847,33	0,00	26 327,33
61524	Entretien bois et forêts	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 500,00	5 446,79	0,00	0,00	-1 946,79	0,00	5 446,79
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	2 764,46	0,00	0,00	-764,46	0,00	2 764,46
6156	Maintenance	15 427,33	13 078,86	0,00	0,00	2 348,47	0,00	13 078,86
6161	Multirisques	15 000,00	13 784,61	0,00	0,00	1 215,39	0,00	13 784,61
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réallier au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6168	Autres primes d'assurance	121,97	121,97	0,00	0,00	0,00	0,00	121,97
617	Etudes et recherches	393,00	393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393,00
618	Divers	32 920,35	3 612,60	0,00	0,00	29 307,75	0,00	3 612,60
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	6 872,00	9 100,20	0,00	0,00	-2 228,20	0,00	9 100,20
623	Pub., publications, relations publiques	8 500,00	4 227,99	0,00	0,00	4 272,01	0,00	4 227,99
624	Transports tiers, transports collectifs	142,00	108,00	0,00	0,00	34,00	0,00	108,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	10 000,00	5 686,39	0,00	0,00	4 313,61	0,00	5 686,39
627	Services bancaires et assimilés	500,00	136,78	0,00	0,00	363,22	0,00	136,78
6282	Frais de gardiennage	1 600,00	1 473,12	0,00	0,00	126,88	0,00	1 473,12
6284	Redevances pour services rendus	2 100,00	2 075,06	0,00	0,00	24,94	0,00	2 075,06
6288	Autres services extérieurs	5 000,00	2 148,28	0,00	0,00	2 851,72	0,00	2 148,28
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 000,00	862,00	0,00	0,00	138,00	0,00	862,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	408 024,00	384 977,80	0,00	0,00	23 046,20		384 977,80
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 882,00	5 226,53	0,00	0,00	3 655,47		5 226,53
6411	Personnel titulaire	170 000,00	158 300,61	0,00	0,00	11 699,39		158 300,61
6413	Personnel non titulaire	104 000,00	110 938,47	0,00	0,00	-6 938,47		110 938,47
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	109 142,00	109 329,03	0,00	0,00	-187,03		109 329,03
6470	Autres charges sociales	1 000,00	1 183,16	0,00	0,00	-183,16		1 183,16
648	Autres charges de personnel	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00		0,00
014	Atténuations de produits	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		0,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	88 893,34	88 266,70	0,00	0,00	626,64	0,00	88 266,70
65311	Indemnités de fonction	36 891,54	36 891,33	0,00	0,00	0,21	0,00	36 891,33
65313	Colisations de retraite	2 283,00	1 702,48	0,00	0,00	580,52	0,00	1 702,48
6553	Service d'incendie	24 538,00	24 537,64	0,00	0,00	0,36	0,00	24 537,64
65568	Autres contributions	2 200,00	2 115,60	0,00	0,00	84,40	0,00	2 115,60
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	1 897,00	40,00	0,00	0,00	1 857,00	0,00	40,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	12 735,00	14 570,37	0,00	0,00	-1 835,37	0,00	14 570,37
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	8 348,80	8 407,20	0,00	0,00	-58,40	0,00	8 407,20
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	2,08	0,00	0,00	-2,08	0,00	2,08
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_C0571\_0-BF

**COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023**

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réallier au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>745 188,96</b>	<b>663 728,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>81 460,72</b>	<b>0,00</b>	<b>663 728,24</b>
66	Charges financières	16 000,00	9 477,11	0,00	0,00	6 522,89		9 477,11
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 000,00	9 477,11	0,00	0,00	6 522,89		9 477,11
67	Charges spécifiques (4)	356,00	0,00	0,00	0,00	356,00		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	356,00	0,00	0,00	0,00	356,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>16 356,00</b>	<b>9 477,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 878,89</b>		<b>9 477,11</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>761 544,96</b>	<b>673 205,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 339,61</b>	<b>0,00</b>	<b>673 205,35</b>
023	Virement à la section d'investissement	383 581,84						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	35 536,45	20 059,20			15 477,25		20 059,20
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	35 536,45	20 059,20			15 477,25		20 059,20
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>419 116,29</b>	<b>20 059,20</b>			<b>399 059,09</b>		<b>20 059,20</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandalées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
 Reçu en préfecture le 11/04/2024  
 Publié le  
 ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_C0571\_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>		<b>716 078,23</b>	<b>741 527,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-25 449,35</b>
013	Atténuations de charges (4)	6 782,76	30 017,09	0,00	0,00	-23 234,33
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 782,76	30 017,09	0,00	0,00	-23 234,33
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	118 347,68	109 794,20	0,00	0,00	8 553,48
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	0,00	50,00	0,00	0,00	-50,00
704	Travaux	18 847,68	0,00	0,00	0,00	18 847,68
7067	Redev. services périscolaires et enseign	22 500,00	23 744,20	0,00	0,00	-1 244,20
70841	Mise à dispo personnel BA et régie	50 000,00	60 000,00	0,00	0,00	-10 000,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	75 665,67	75 666,00	0,00	0,00	-0,33
73211	Attribution de compensation	11 913,00	11 913,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	63 753,00	0,00	0,00	-63 753,00
736	Autres impôts et taxes	63 752,67	0,00	0,00	0,00	63 752,67
731	Fiscalité locale	386 765,00	391 910,00	0,00	0,00	-5 145,00
73111	Impôts directs locaux	349 448,00	352 550,00	0,00	0,00	-3 102,00
73118	Autres contributions directes	0,00	16,00	0,00	0,00	-16,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	37 317,00	39 144,00	0,00	0,00	-1 827,00
73154	Droits de place	0,00	200,00	0,00	0,00	-200,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	121 145,00	124 446,00	0,00	0,00	-3 301,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	61 513,00	66 079,00	0,00	0,00	-4 566,00
741121	DSR des communes	18 200,00	21 584,00	0,00	0,00	-3 384,00
741127	DNP des communes	22 000,00	21 163,00	0,00	0,00	837,00
742	Dot. aux étus locaux	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
744	FCTVA	1 469,00	0,00	0,00	0,00	1 469,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	3 323,00	3 213,00	0,00	0,00	110,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	11 040,00	12 427,00	0,00	0,00	-1 387,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	7 010,00	9 332,12	0,00	0,00	-2 322,12
752	Revenus des immeubles	6 880,00	6 240,00	0,00	0,00	640,00



**COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023**

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
7588	Autres produits divers gestion courante	130,00	3 092,12	0,00	0,00	-2 962,12
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>715 716,11</b>	<b>741 165,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-25 449,30</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	362,12	362,17	0,00	0,00	-0,05
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	362,12	362,17	0,00	0,00	-0,05
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>716 078,23</b>	<b>741 527,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-25 449,35</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non litrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 014 336,78									
1641 Emprunts en euros (total)					1 014 336,76									
1313438	CAISSE D'EPARGNE	04/11/2009	2009-12-08	25/01/2010	100 000,00	F		3,860	3,860	EURO	A	C	N	A-1
1313441	CAISSE D'EPARGNE	04/11/2009	2009-12-08	25/01/2010	100 000,00	F		3,860	3,860	EURO	A	C	N	A-1
4481416	CAISSE D'EPARGNE	24/06/2015	2015-07-10	25/10/2015	200 000,00	F		1,760	1,760	EURO	T	X Autres	N	A-1
5015676301	Crédit Local de France	10/09/2003	2003-03-10	01/04/2004	114 336,76	F		4,680	4,680	EURO	A	C	N	A-1
55462E	CAISSE D'EPARGNE	15/02/2022	2022-12-21	21/12/2022	300 000,00	F		1,690	1,690	EURO	T	X Autres	N	A-1
E12: 5337406	CAISSE D'EPARGNE	11/07/2018	2018-02-25	25/02/2019	200 000,00	F		1,560	1,560	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de frange sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements recus (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
 Reçu en préfecture le 11/04/2024  
 Publié le  
 ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

**COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>1 014 336,70</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	L'APITAL	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		529 377,78					88 354,84	10 669,72	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		529 377,78					88 354,84	10 669,72	0,00	0,00
1313436	N	0,00	A-1	8 296,33	1,00	F		3,860	7 988,08	628,58	0,00	0,00
1313441	N	0,00	A-1	8 296,33	1,00	F		3,860	7 988,08	628,58	0,00	0,00
4481416	N	0,00	A-1	96 538,79	6,75	F		1,760	13 353,54	1 846,30	0,00	0,00
5015678301	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,680	8 528,17	399,23	0,00	0,00
55452E	N	0,00	A-1	277 795,67	13,75	F		1,690	17 800,83	4 883,17	0,00	0,00
E12: 5337406	N	0,00	A-1	138 450,67	10,00	F		1,560	12 696,14	2 283,86	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
 Reçu en préfecture le 11/04/2024  
 Publié le  
 ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

**COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>528 377,79</b>					<b>68 354,84</b>	<b>10 689,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opérations de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
 Reçu en préfecture le 11/04/2024  
 Publié le  
 ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indice sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	529 377,79	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>B1.6</b>

**REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de civilité)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancem- ent	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamalgamé	Durée résidu- elle	Péri- odicité des rem- bour- se- ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annulé de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ix : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'incidence de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
 Reçu en préfecture le 11/04/2024  
 Publié le  
 ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N</b>	<b>B1.7</b>

**EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de signature du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Dette résiduelle en euros		Taux (2)					Nominale		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (5)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (3)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital	
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)									Taux act.
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominale à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : Trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.8</b>

**DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Auprès des organismes de droit privé</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Auprès des organismes de droit public</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.  
 (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.  
 (3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF
--

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.3</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>											<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF
--

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

**CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	550 557,10
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>550 557,16</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>741 527,58</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>74,25</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.  
 (2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.  
 (3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.  
 (4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF
--

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>B9</b>

**B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,71</b>	<b>2,71</b>	<b>2,00</b>	<b>0,71</b>	<b>2,71</b>
Adjoint administratif territorial	C	0,00	0,71	0,71	0,00	0,71	0,71
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>4,19</b>	<b>2,69</b>	<b>6,88</b>	<b>2,50</b>	<b>4,38</b>	<b>6,88</b>
Adjoint technique territorial	C	2,89	2,89	5,38	2,00	3,38	5,38
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	0,50	0,00	0,50	0,50	0,00	0,50
Agent de Maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>6,19</b>	<b>3,40</b>	<b>9,59</b>	<b>4,50</b>	<b>5,09</b>	<b>9,59</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
 Reçu en préfecture le 11/04/2024  
 Publié le  
 ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

**COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023**

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>B9</b>

**B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agent de Maîtrise	C	TECH	372	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel.  
ANIM : Animation.  
POL : Police.  
POMP : Sapeurs-pompiers.  
X : Emplois non cotés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
332-23-1\* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2\* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
332-8-1\* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2\* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5\* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-6\* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'expiration de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).  
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
333-1-333-10 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chavron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2024	<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
Reçu en préfecture le 11/04/2024	<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES</b>	<b>B12.1</b>
Publié le	<b>ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)</b>	
ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF		

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>871 477,62</b>	<b>0,00</b>	
<b>Acquisitions à titre onéreux</b>			<b>871 477,62</b>	<b>0,00</b>	
20/09/2010	ORDI PORTABLE MAIRIE	10-2183-ORD-0001	745,00	0,00	0
07/07/2021	FACTURE 2021-0072 DU 30.06.2021+CONTRAT	21-AMGTVILLAGES	91 404,55	0,00	0
29/07/2021	F:FACCO2210500131	21-MAT	703,86	0,00	0
29/07/2021	SITUATION N° 1 DU 30.6.2021	21-AMGVILLAGE	2 430,00	0,00	0
29/07/2021	SITUATION N° 1 DU 30.6.2021	21-AMGVILLAGE	1 620,00	0,00	0
29/07/2021	SITUATION N° 1 DU 30.6.2021	21-AMGVILLAGE	1 620,00	0,00	0
29/07/2021	SITUATION N° 1 DU 30.6.2021	21-AMGVILLAGE	86 611,02	0,00	0
29/07/2021	SITUATION N° 1 DU 30.6.2021	21-AMGVILLAGE	24 231,00	0,00	0
29/07/2021	SITUATION N° 1 DU 30.6.2021	21-AMGVILLAGE	-24 231,00	0,00	0
29/07/2021	SITUATION N° 1 DU 30.6.2021	21-AMGVILLAGE	1 620,00	0,00	0
29/07/2021	SITUATION N° 1 DU 30.6.2021	21-AMGVILLAGE	24 231,00	0,00	0
29/07/2021	SITUATION N° 1 DU 30.6.2021	21-AMGVILLAGE	9 430,00	0,00	0
29/07/2021	SITUATION N° 1 DU 30.6.2021	21-AMGVILLAGE	13 091,88	0,00	0
29/07/2021	SITUATION N° 1 DU 30.6.2021	21-AMGVILLAGE	8 196,84	0,00	0
29/07/2021	SITUATION N° 1 DU 30.6.2021	21-AMGVILLAGE	2 923,80	0,00	0
29/07/2021	SITUATION N° 1 DU 30.6.2021	21-AMGVILLAGE	1 222,50	0,00	0
29/07/2021	SITUATION N° 1 DU 30.6.2021	21-AMGVILLAGE	664,80	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	2 202,38	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	5 035,74	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	24 419,28	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	20 382,24	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	6 602,54	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	2 202,38	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	5 035,74	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	24 419,28	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	20 382,24	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	6 602,54	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	26 639,58	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	19 050,96	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	4 530,79	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	17 665,66	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	7 598,40	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	-7 598,40	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	6 838,56	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	6 838,56	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	-6 838,56	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	4 762,74	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	-4 762,74	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	4 762,74	0,00	0



COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	4 762,74	0,00	0
29/07/2021	F:2103943 DU 11.6.2021	21-ISOECOLE	818,09	0,00	0
18/03/2022	F:0619 2021 DU 18.11.2021 MAM01	MAM01	1 464,00	0,00	0
05/05/2022	Facture : FA-2022-00002303	10-LOG-0001	598,81	0,00	0
05/05/2022	Facture : FA-2022-00002303	10-LOG-0001	4 695,60	0,00	0
05/05/2022	Facture : FA-2022-00002303	10-LOG-0001	4 695,60	0,00	0
07/12/2022	20-TEL-53/ACPTÉ RUE DROITE-PLACE DU FOUR	20-TEL-53	3 615,11	0,00	0
27/01/2023	F: 200160 DU 30.12.2022-AMENAGEMENT ATEL	ATELIER	3 048,61	0,00	0
27/01/2023	F: 200160 DU 30.12.2022-AMENAGEMENT ATEL	ATELIER	-3 048,61	0,00	0
27/01/2023	F: 200160 DU 30.12.2022-AMENAGEMENT ATEL	ATELIER	3 048,71	0,00	0
28/02/2023	20-DIS-59 /ACPTÉ RUE DROITE -PLACE DU FO	20-DIS-59	4 000,00	0,00	0
29/02/2023	20-DIS-59 /ACPTÉ RUE DROITE -PLACE DU FO	20-DIS-59	1 767,36	0,00	0
03/03/2023	REHABILITATION CHEMINS F:23-01-1143 DU	CHEMINS	9 460,00	0,00	0
03/03/2023	REHABILITATION CHEMINS F:23-01-1143 DU	CHEMINS	-9 460,00	0,00	0
03/03/2023	F:FAC00000285 DU 05.01.2023-REALISATION	EGLISES	758,40	0,00	0
03/03/2023	F:0325-705764715 DU 05.12.2022 BRANCHEME	BRANCHEMENT	340,56	0,00	0
03/03/2023	F:0325-705764715 DU 05.12.2022 BRANCHEME	BRANCHEMENT	1 107,36	0,00	0
03/03/2023	F:0325-705764715 DU 05.12.2022 BRANCHEME	BRANCHEMENT	1 107,36	0,00	0
03/03/2023	F:0325-705764715 DU 05.12.2022 BRANCHEME	BRANCHEMENT	10 049,76	0,00	0
03/03/2023	F:0325-705764715 DU 05.12.2022 BRANCHEME	BRANCHEMENT	-10 049,76	0,00	0
03/03/2023	F:0325-705764715 DU 05.12.2022 BRANCHEME	BRANCHEMENT	10 049,76	0,00	0
20/04/2023	2 TABLES POUR LE FOYER	MOBFOYER SANILHAC	438,41	0,00	0
11/05/2023	CERTIF PAIEMENT 3 DU 25.04.2023- TR1 ET T	21-AMGVILLAGE	87 535,14	0,00	0
11/05/2023	CERTIF PAIEMENT 3 DU 25.04.2023- TR1 ET T	21-AMGVILLAGE	1 372,50	0,00	0
11/05/2023	CERTIF PAIEMENT 3 DU 25.04.2023- TR1 ET T	21-AMGVILLAGE	125 611,60	0,00	0
11/05/2023	CERTIF PAIEMENT 3 DU 25.04.2023- TR1 ET T	21-AMGVILLAGE	32 643,82	0,00	0
11/05/2023	CERTIF PAIEMENT 3 DU 25.04.2023- TR1 ET T	21-AMGVILLAGE	17 858,46	0,00	0
10/07/2023	20-TEP-EXT-18/SANILHAC SAGRIES-EXTENSION	20-TEP-EXT-18	1 296,55	0,00	0
31/07/2023	Sécurisation du carrefour de la RD 112 à	RD112-SAGRIES	50 305,96	0,00	0
31/07/2023	Sécurisation du carrefour de la RD 112 à	RD112-SAGRIES	50 305,96	0,00	0
31/07/2023	Acquisition : TONDEUSE TRACTÉE THERM STI	MATATELIER	1 524,00	0,00	0
01/08/2023	F:FC8808 du 10/07/2023- STADE : Pose pan	STADE	7 029,35	0,00	0
25/09/2023	N° Facture : 2305439 du 19/08/2023REF	23-CANT-0001	999,97	0,00	0
25/09/2023	CORBEILLE VICO SANS COUVERCLE 48LBANC	MOB VOIRIE	1 823,04	0,00	0
16/10/2023	CHANGEMENT Transmetteur GSM+ BATTERIE -	ALARMEMAIRIE	748,80	0,00	0
16/10/2023	NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE : SI	SITEINTERNET	3 054,00	0,00	0
16/10/2023	ARBRES A L 'ECO QUARTIER F:2023-09-21-	ARBRES	868,00	0,00	0
27/11/2023	2 TABLEAUX INTERACTIFS POUR L ECOLE TBI	23-TBI-001	1 944,70	0,00	0
<b>Acquisitions à titre gratuit</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mise à disposition</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Affectation</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mises en concession ou affermage</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Divers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_C0571\_0-BF

**COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023**

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.  
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES</b>	<b>B12.2</b>

**ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)**

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
<b>TOTAL GENERAL</b>							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF
--

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>B13</b>

<b>Pour mémoire</b>	<b>Crédits ouverts (BP + DM)</b>
Chapitre 024	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	

<b>Produit des cessions</b>	<b>Réalisations</b>
Compte 775	0,00
Compte 675	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	
Valeurs comptables des immobilisations cédées	

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
 Reçu en préfecture le 11/04/2024  
 Publié le  
 ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>B14</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF
--

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>B14</b>

RATIO	
	Montant
<b>Recettes 72 (I)</b>	<b>0.00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>741 527,59</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0.00 %</b>

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF
--

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B15.1</b>

**B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF
--

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B15.2</b>

**B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF



COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>68 355,00</b>	<b>63 876,45</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>68 355,00</b>	<b>63 876,45</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	68 355,00	63 876,45
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>63 876,45</b>	<b>486 365,86</b>	<b>0,00</b>	<b>550 242,31</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF
--

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
 Reçu en préfecture le 11/04/2024  
 Publiè le  
 ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

**IV – ANNEXES**

**C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**

**IV**  
**C1.2**

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>472 523,99</b>	<b>109 664,83</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>53 405,70</b>	<b>89 605,63</b>
10221		0,00	0,00
10222	FCTVA	22 312,00	29 245,51
10226	Taxe d'aménagement (2)	31 093,70	60 360,12
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest, non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>419 118,29</b>	<b>20 059,20</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804115	Monuments historiques	0,00	1 266,64
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	15 000,00	4 877,88
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	2 814,06
280422	Privé - Bâtiments et installations	20 536,45	11 100,62
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	383 581,84	0,00

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	109 664,83	332 691,00	251 473,13	11 953,35	705 782,31

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 550 242,31
Ressources propres disponibles	IV 705 782,31
Solde	V = IV - II (5) 155 540,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>D1.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID - 030-213003060-20240410-CA2023_C0571_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>D1.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 030-213003060-20240410-CA2023_CO571_0-BF
--

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>D1.2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_C0571\_0-BF

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES</b>	<b>D3.1</b>

**ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
<b>TOTAL GENERAL</b>			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.  
 (2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 030-213003060-20240410-CA2023_CO571_0-BF
--

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES</b>	<b>D3.2</b>

**ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)**

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
<b>TOTAL GENERAL</b>							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF
--



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>D10</b>

**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 389 924,17	813 969,84	486 365,86	89 588,47
RECETTES	1 389 924,17	352 518,18	332 691,00	704 714,99
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 180 663,25	693 264,55	0,00	487 398,70
RECETTES	1 180 663,25	741 527,58	0,00	439 135,67

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 389 924,17	813 969,84	486 365,86	89 588,47
RECETTES	1 389 924,17	352 518,18	332 691,00	704 714,99
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 180 663,25	693 264,55	0,00	487 398,70
RECETTES	1 180 663,25	741 527,58	0,00	439 135,67

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>D10</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.  
 (2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 389 924,17	813 969,84	486 365,86	89 588,47
RECETTES	1 389 924,17	352 518,18	332 691,00	704 714,99
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 180 663,25	693 264,55	0,00	487 398,70
RECETTES	1 180 663,25	741 527,58	0,00	439 135,67
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>2 570 587,42</b>	<b>1 507 234,39</b>	<b>486 365,86</b>	<b>576 987,17</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>2 570 587,42</b>	<b>1 094 045,76</b>	<b>332 691,00</b>	<b>1 143 850,66</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.  
 (2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_D-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

IV – ANNEXES							IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D11
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
<b>Part régionale des ressources</b>							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Part départementale des ressources</b>							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Part communale des ressources</b>							
TFPB		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	
TFPNB		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	
CFE		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
 Reçu en préfecture le 11/04/2024  
 Publié le  
 ID : 03D-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>D12.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, affectées à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.  
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 030-213003880-20240410-CA2023_CD571_0-BF
--

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D12.2
Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 030-213003080-20240410-CA2023_C0571_0-BF		
(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES</b>		
DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Recettes issues de la TEOM	0,00
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	0,00

**COMMUNE DE SANILHAC SAGRIES (M57) - MAIRIE DE SANILHAC-SAGRIES - CA - 2023**

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 030-213003880-20240410-CA2023\_C0571\_0-BF

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>D13.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 030-213003080-20240410-CA2023_CO571_0-BF
--

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D13.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF



<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 11  
 VOTES :  
 Pour : 11  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
 Reçu en préfecture le 11/04/2024  
 Publié le  
 ID : 030-213003080-20240410-CA2023\_CO571\_0-BF

Date de convocation : 02/04/2024

Présenté par (1). L. Dbairé  
 A, le Sanilhac-Sagries le 10/04/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A, le Sanilhac-Sagries le 10/04/24  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

001. VEYRUNES Denis , Maire	
002. CRESPIY GUY , 1ER ADJOINT	
003. MECA JEAN , 2 EME ADJOINT	
004. MARCHAND CAMILLE , 3 EME ADJOINT	
005. Annick BLACHERE , Conseillère Municipale	
006. Thomas BOUET , Conseiller Municipal	
007. François CHALAUD , Conseiller Municipal	
008. Julien CUNY , Conseiller Municipal	
009. Alexandra HAJEK , Conseillère Municipale	
010. Johanna LE DREN , Conseillère Municipale	
011. Chantal PORTA , Conseillère Municipale	
012. André LIDOINE , Conseiller Municipal	
013. Stéphane MORANNE , Conseiller Municipal	
014. Philippe POURCHET , Conseiller Municipal	
015. Josef SEDLAK , Conseiller Municipal	

le Maire M. 04.2024

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »  
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...  
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

à Sanilhac-Sagries,  
 le 16/04/2024

